

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département de Lot-et-Garonne**

ARRETE TEMPORAIRE  
**AG-22-T-251-IC-174**

---

Portant réglementation de la circulation sur la D 251  
Commune d'Aiguillon

Hors agglomération

---

**La Présidente du Conseil départemental de LOT-ET-GARONNE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la route et notamment l'article R411-8 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;

**Vu** l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil départemental n° 064 AJ 21 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 accordant délégation de signature à Madame Bénédicte LAURENS, Directrice générale adjointe des infrastructures et de la mobilité ;

**Vu** l'avis favorable du Maire d'Aiguillon ;

**Vu** l'avis favorable du Maire de Bourran ;

**Vu** la demande de l'entreprise COLAS FRANCE, Lieu-dit « Varennes », 47240 BON ENCONTRE ;

**Sur proposition** de la Directrice générale adjointe Infrastructures et Mobilité ;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de travaux de confortement d'un talus par enrochement, il y a lieu d'interdire la circulation de tous les véhicules sur la D251 hors agglomération, entre le PR 8+024 et le PR 8+300 sur le territoire de la commune d'Aiguillon.

**ARRETE**

**Article 1 :** Entre le 21 et le 25 Novembre 2022, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la D 251 hors agglomération, entre le PR 8+034 et le PR 8+300, sauf secours et dessertes des riverains, sur le territoire de la commune d'Aiguillon.

**Article 2 :** La déviation se fera par :

la D666, communes d'Aiguillon et Bourran

la D205, Commune de Bourran.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière -livre 1, 4ème partie, Signalisation de prescription et

livre 1, 8ème partie, Signalisation temporaire - sera mise en place par le Centre d'Exploitation de Port Sainte Marie, de l'unité départementale des routes de l'Agenais.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place effective de la signalisation prévue à l'article 3.

**Article 5 :** La réouverture sera effective à compter de la suppression de toutes signalisations afférentes aux dispositions de restriction de circulation.

**Article 6 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 7 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 8 :** Le Directeur général des services départementaux de Lot-et-Garonne, le Maire d'Aiguillon, le Maire de Bourran, le Chef de l'unité départementale des routes de l'Agenais, le Commandant du groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à AGEN, le 21 NOV. 2022

**La Présidente du Conseil départemental de LOT-ET-GARONNE,  
et par délégation**

**La Directrice générale adjointe des Infrastructures et Mobilité,**



**Bénédicte LAURENS**

#### **DESTINATAIRES :**

- La Directrice générale adjointe Infrastructures et Mobilité ;
- Les Conseillers départementaux du canton du CONFLUENT. ;
- Le Maire d'Aiguillon ;
- Le Maire de Bourran ;
- L'entreprise COLAS FRANCE, Lieu-dit « Varennes », 47240 BON ENCONTRE;
- Le Commandant du groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne -  
*15 rue Valence 47000 AGEN ;*
- Le Chef de l'unité départementale des routes de l'Agenais;
- Conseil régional, unité scolaire – site d'Agen ;
- ~~Syndicat intercommunal des transports scolaires d'Aiguillon ;~~
- Conseil départemental – PC route ;
- Conseil départemental – Transports adaptés ;
- Recueil des actes administratifs du département de Lot-et-Garonne ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours –  
*8 rue Marcel Pagnol 47510 FOULAYRONNES.*